

FAIRE autrement MAINTENANT

L'ENVIRONNEMENT

La relation entre les activités humaines et le changement climatique est un fait. La réduction de la production des gaz à effet de serre est un objectif vital partagé par la quasi-totalité des pays de notre planète. Le gouvernement du Québec a mis en place des programmes qui vont dans la bonne direction, mais qui n'ont pas toute l'efficacité qu'on peut souhaiter parce qu'ils touchent en partie des secteurs d'activité dont certains contribuent peu à la réduction des GES. Le transport est le plus gros contributeur à la production de GES. C'est là qu'il faut agir.

Le Québec doit éliminer sa dépendance au pétrole. Il peut être le champion nord-américain de la production d'énergie propre.

Nous rejetons l'idée que nous devrions choisir entre la protection de l'environnement et le développement économique et de l'emploi. Nous voulons aller vers une économie verte et démocratique qui créera des métiers nouveaux et des emplois stables et bien rémunérés. Nous veillerons à assurer une transition socialement et financièrement acceptable pour les personnes et les communautés affectées par cette transformation profonde de l'économie du Québec.

L'environnement fait face à de grands défis que le NPDQ saura relever :

- ✓ Faire du Fonds Vert un outil de lutte au changement climatique.
- ✓ Électrifier la totalité des transports terrestres d'ici à 2030.
- ✓ Éliminer rapidement les énergies du passé et investir dans les énergies propres de l'avenir.
- ✓ Moderniser et développer les transports collectifs en s'appuyant sur des technologies propres.
- ✓ Développer une gestion des déchets qui s'inscrit dans une économie circulaire.
- ✓ Protéger les écosystèmes et les milieux vulnérables.
- ✓ Développer un habitat respectueux de l'environnement.
- ✓ Anticiper la réponse aux inondations catastrophiques.

NOS ENGAGEMENTS

Faire du Fonds Vert un outil de lutte au changement climatique.

- Transformer le Fonds Vert pour en faire une véritable agence de la mise en œuvre de la stratégie de réduction des GES du gouvernement du Québec.
-

- Donner la priorité aux axes d'intervention sur lesquels la réduction du volume des GES produits peut être maximisée :
 - L'électrification des transports
 - La désintensification de l'agriculture, notamment de l'élevage industriel
 - Le traitement des matières résiduelles
- Adopter un plan de réduction d'au moins 50 % des émissions de GES à partir du niveau actuel dans le secteur des transports d'ici 2030.
- Utiliser le fonds pour accompagner et investir dans les projets innovants de recherche scientifique fondamentale et appliquée concernant :
 - Les énergies propres
 - les technologies industrielles propres
 - la réduction de l'empreinte environnementale des TIC
 - les modèles d'agriculture alternatifs à faible impact environnemental

Électrifier la totalité des transports terrestres d'ici à 2030.

- Prioriser et accélérer le plan d'installation des bornes de recharge publiques d'Hydro Québec :
 - 6000 bornes de recharges électriques dans les villes d'ici 2025.
 - 2000 bornes de recharges électriques rapides le long des grands axes routiers d'ici 2025.
- Doubler les remboursements du Programme *Roulez électrique* :
 - jusqu'à 16 000\$ pour un véhicule électrique neuf, et 8 000\$ pour un véhicule usagé.
 - jusqu'à 1 200\$ pour une borne de recharge personnelle.
- Augmenter graduellement le nombre de voitures zéro-émissions vendues ou louées pour atteindre 100% en 2030.
 - Définir un plan d'accompagnement social et financier de la transformation du secteur de la vente d'automobile avec les professionnels du secteur.
 - Instaurer un malus à l'achat et à l'immatriculation annuelle des véhicules à moteur thermique en fonction de leur consommation et de leur émission de gaz à effet de serre (GES).
- Augmenter graduellement le nombre de véhicules zéro-émissions autres que ceux de classe 5 vendus ou loués pour atteindre 75% en 2050.
- Abolir la vente des véhicules utilisant uniquement des hydrocarbures en 2030.
- Accélérer l'électrification des transports ferroviaires en bonifiant le PETMAF et en augmentant le nombre de projets ferroviaires éligibles.
- Donner la priorité aux projets de transition vers les véhicules lourds électriques dans le cadre du programme d'écocamionnage.
- Développer les projets de ferroutage dans le cadre du PREGTI.

Éliminer rapidement les énergies du passé et investir dans les énergies propres de l'avenir.

- Planifier le développement des infrastructures nécessaires à la réduction progressive de l'utilisation par l'industrie de produits combustibles à des fins énergétiques.
- Programmer et accompagner financièrement le remplacement progressif d'ici à 2030 de tous les dispositifs de chauffage utilisant des produits combustibles dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.
- Supprimer tous les programmes gouvernementaux offrant une réduction, une exemption ou un remboursement de la taxe sur les carburants issus de combustibles fossiles.
- S'opposer par tous les moyens à la construction de tout nouveau pipeline traversant le territoire du Québec.
- Interdire sur le territoire québécois la construction ou l'agrandissement de toute infrastructure visant à augmenter l'exploration, la production, le transport, la distribution ou la consommation d'une énergie fossile comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.
- Soutenir le développement d'une filière industrielle de production de batteries solides propres intégralement québécoise.
- Soutenir le développement de la filière solaire photovoltaïque québécoise.
- Soutenir le passage de la filière hydrolienne au stade de la commercialisation.

Moderniser et développer les transports collectifs en s'appuyant sur des technologies propres.

- Soutenir et intensifier à l'aide du Fonds Vert les investissements dans les transports collectifs électriques prévus dans le plan d'action en électrification des transports, notamment :
 - Le renouvellement de 100% des flottes d'autobus scolaires par des véhicules électriques d'ici à 2030.
 - L'électrification des taxis
 - Le renouvellement de 100% des flottes d'autobus municipaux par des véhicules électriques d'ici à 2030.
 - Le développement de tramways en zone urbaine et suburbaine
- Soutenir les initiatives d'autopartage et de covoiturage quand elles sont appuyées sur l'utilisation des énergies renouvelables et développer les infrastructures associées (parcs de stationnement, voies réservées), en collaboration avec le palier municipal.
- Dans la grande région métropolitaine :
 - Suspendre la réalisation du projet actuel de REM : réexaminer le modèle de financement, le modèle d'affaire et le tracé.
 - Intégrer un éventuel REM à un projet multimodal à l'échelle de l'île incluant notamment le développement de lignes de tramways ou de busways

suburbains reliant l'est de l'île au réseau de métro existant et une ligne de train de banlieue vers Deux-Montagnes utilisant des voitures à deux étages.

- Imposer la propulsion électrique pour les véhicules autonomes et favoriser leur utilisation collective.

Développer une gestion des déchets qui s'inscrit dans une économie circulaire.

- Travailler en collaboration avec le palier municipal pour développer une gestion des déchets qui s'inscrit dans une économie circulaire.
- Mettre en place un plan de réduction progressive des exportations (hors Canada) de matières recyclables jusqu'à l'interdiction totale en 2025. Accompagner financièrement les municipalités dans cette transition.
- Mettre en place un programme de développement de la filière de traitement des matières issues de la collecte sélective pour atteindre 100% de matières traitées au Québec ou au Canada en 2025.
- Accroître la capacité de RECYC-QUÉBEC d'investir dans les projets novateurs de valorisation des déchets autres que le plastique de haute qualité.
- Développer une expertise en recyclage des batteries de véhicules électriques et de leurs métaux.
- Interdire l'exportation des batteries de véhicules électriques vers des pays dans lesquels les lois sur le travail et les normes environnementales ne sont pas équivalentes à celles du Québec.
- Développer un dispositif fiscal incitatif récompensant les entreprises qui appliquent le modèle hiérarchique 3RV-E à la gestion de leurs déchets.
- Interdire les sacs en plastique et soutenir le développement et l'utilisation des emballages biodégradables.
- Créer un dispositif fiscal visant les contenants et emballages utilisés lors de l'achat de boissons ou aliments à emporter :
 - Dissuasif pour les emballages jetables ou recyclables
 - Incitatif pour les emballages réutilisables

Protéger les écosystèmes et les milieux vulnérables.

- Éliminer toutes les subventions aux entreprises polluantes d'ici 2025.
- Soutenir l'amélioration technologique et opérationnelle des procédés industriels et l'élimination des procédés polluants.
- Réglementer plus sévèrement le développement immobilier sur les milieux humides.
- Atteindre l'objectif de 10 % d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et de 17 % d'aires terrestres protégées d'ici 2020 en respect aux objectifs internationaux de la Convention sur la diversité biologique.
- Mettre en œuvre l'engagement gouvernemental de protéger d'au moins 50 % le territoire au nord du 49e parallèle, dont au moins 20 % en aires protégées strictes, en collaboration avec les Inuits et les Premières Nations.
- Protéger l'île d'Anticosti :

- Instaurer un fonds de mise en valeur et de développement de 30 millions de dollars.
- Soutenir son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Développer un habitat respectueux de l'environnement.

- Collaborer avec le palier municipal pour limiter l'étalement urbain en favorisant le développement de l'habitat collectif vertical.
- Modifier le code de la construction pour établir des normes d'efficacité énergétique se rapprochant de bâtiments à consommation énergétique nette zéro et pour permettre l'installation facile de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans tous les nouveaux bâtiments construits au Québec dès 2025.
- Consacrer 1 % des budgets d'infrastructures du Québec au développement d'infrastructures naturelles (boisés, milieux humides, mesures de verdissement urbain) qui soutiennent l'adaptation au changement climatique, notamment la prévention des inondations et des îlots de chaleur.
- Investir dans la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles comme les inondations :
 - établir un plan de prévention comprenant une analyse et une cartographie de l'exposition des populations, des infrastructures et des écosystèmes au risque.
 - développer un programme de soutien à l'adaptation de l'habitat aux risques de catastrophes naturelles.

Anticiper la réponse aux inondations catastrophiques.

- Mettre en place, en collaboration avec le palier municipal, un groupe de veille chargé de mettre à jour les cartes d'inondation et de réévaluer le plan et les moyens d'intervention régulièrement.
- Mettre en place un groupe d'intervention et des moyens d'urgence intégrant *a priori* tous les acteurs (pompiers, police, Croix-Rouge, militaires), prêts à être déployés, selon plusieurs niveaux d'engagement en fonction des besoins, conformément à un plan d'urgence préétabli. Ce groupe devrait être entraîné et être appelé à démontrer sa capacité de réponse régulièrement.
- Simplifier le processus bureaucratique d'indemnisation.